

**Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 octobre 2020**

**N° 2020. 122**

**L'an deux mille vingt, le 27 octobre à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 23 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

**Présents :** M. Christophe AUBERT, maire,

M. Éric GRAVIER, M. Patrick PELLORCE, Mme Cécile NEYRAUD, Mme Françoise MOREAU, adjoints

M. Pierre BALME, maire délégué Venosc, Mme Marie-Hélène COING, maire déléguée Mont de Lans,

M. Laurent GIRAUD, M. Jean-Luc BISI, M. Paul VAN LEEUWEN, Mme Enrica TASSO, M. Ugo MOUNIER, M. Fabien VEYRAT, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Stéphanie DEBOUT, Mme Delphine VAZEUX, M. Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

**Absent :** André GARDEN

**Pouvoirs :** Agnès ARGENTIER donne pouvoir à Françoise MOREAU

Anne MILLET donne pouvoir à Enrica TASSO

Céline VALETTE donne pouvoir à Cécile NEYRAUD

Camille DURDAN donne pouvoir à Laurent GIRAUD

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Delphine VAZEUX

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :** Mmes Françoise MOREAU et Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.5 – Subventions**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office du Tourisme a engagé depuis l'année dernière des animations pendant la saison hivernale, qui ont eu un franc succès à la fois auprès des touristes que des socio-professionnels et des habitants permanents de la station.

Ces animations contribuent au dynamisme de la station, à la vie économique de tous les prestataires de services et seront reconduites et étoffées lors de la prochaine saison.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, l'Office du Tourisme a enregistré une baisse importante des recettes issues de la commercialisation des activités diverses proposées sur la station. C'est pourquoi, il sollicite la commune pour contribuer à ces manifestations, aussi bien sur la saison d'été écoulée que pour la saison d'hiver à venir.

Une subvention exceptionnelle de 550 000€ est demandée pour financer d'une part les différentes animations et d'autre part, permettre à l'Office du Tourisme d'assurer le fonctionnement courant de l'Etablissement.

Parallèlement, l'Office du tourisme sollicite la contribution de la Commune à hauteur de 50 000€, pour la refonte du site Internet.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 550 000€ sur l'exercice 2020 à l'Office du Tourisme des Deux Alpes,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement de 50 000€ sur l'exercice 2020 à l'Office du Tourisme des Deux Alpes,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Principal au chapitre 65, pour la subvention de fonctionnement et au chapitre 204, pour la subvention d'équipement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire, Christophe AUBERT

